Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 4

Artikel: "Les hommes ne sont pas des dossiers"
Autor: Wiedmer-Zingg, Lys
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682119

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'histoire d'une famille tamoule en Suisse et d'un théologien pas comme les autres

«Les hommes ne sont pas des dossiers»

Lorsque les dossiers qui s'empilent sur un bureau ne représentent rien d'autre que des papiers qu'il s'agit de classer au plus vite, il est certainement plus facile de s'en remettre au destin. Mais dès l'instant où l'un de ces dossiers prend un visage humain, la conscience se réveille. A Gäbelbach, près de Berne, une famille tamoule vit auprès d'un homme qui la protège, le professeur Peter Eicher, docteur en théologie catholique.

Lys Wiedmer-Zingg

Bethlehem, qui ici n'a rien à voir avec le village natal du Christ, est la première cité-satellite à avoir été construite aux portes de Berne. L'enfant qui s'ébat sur la place de jeux ne peut que deviner sa mère, debout sur le balcon du 12e étage.

Non loin de Bethlehem se trouve Gäbelbach, autre cité-dortoir qui a été érigée quelques années plus tard. Là encore, des gratte-ciel, des rues commerçantes, un centre de loisirs, une bibliothèque et des murs en béton couverts de graffitis... Un nombre inimaginable de personnes, entassées sur quelques mètres carrés. La ferme qu'on distingue sur la colline est presque un anachronisme; d'après un sondage récent, les enfants de Bethlehem et de Gäbelbach ne savent pas que le lait provient des vaches: la plupart pensent qu'il est «fabriqué» dans une usine!

Gäbelbachstrasse 31, 12e étage: c'est dans cet appartement de cinq pièces, qui était resté inhabité pendant une année et demie et qui ne coûte pas moins de 1500 francs par mois, que réside depuis quelques mois le professeur Peter Eicher, docteur en théologie catholique. C'est là également que logent Namanathan Arumugam, son épouse Kanageswary et ses trois enfants, qui vivaient auparavant dans la clandestinité, craignant à chaque instant d'être expulsés de Suisse. Le défunt conseiller fédéral Willi Ritschard a dit un jour: «La patrie, c'est le lieu où l'on se sent en sécurité». Or cette famille tamoule, elle, n'a pas connu une telle patrie, ni au Sri Lanka, où elle tremblait devant l'armée, ni en Suisse, où elle redoute d'être arrêtée par la police.

Cet homme et cette femme ne ressemblent en rien à des réfugiés économiques. C'est par gestes que je m'entretiens avec la frêle Madame Arumugam, qui ne parle pas un mot d'allemand, pas plus que de français ni d'anglais. Pendant ce temps, Sanjeevan (1983), Santhutu (1984) et Bawjaa (né en Suisse), insouciants comme tous les enfants de leur âge, folâtrent gaiement autour de nous. Pour eux, la patrie, c'est l'endroit où se trouvent leurs parents. A mon départ, la dame me gratifie d'un sourire chaleureux.

Le reporter Michael Von Graffenried, de Berne, auteur des photos du présent article, ainsi que Daniel Pillard de «L'Illustré», ont mené leurs propres recherches au Sri Lanka et attestent que les liens familiaux, de cette famille menacée d'expulsion, ont disparu.

Peter Eicher entretient d'excellentes relations avec cette famille de même qu'avec les nombreux Tamouls qui vont et viennent chez lui et qui recherchent son appui et ses conseils. «En quelques mois, j'ai appris à les connaître et à les respecter», déclare-t-il. «Ils sont discrets et respectent ma vie privée.»

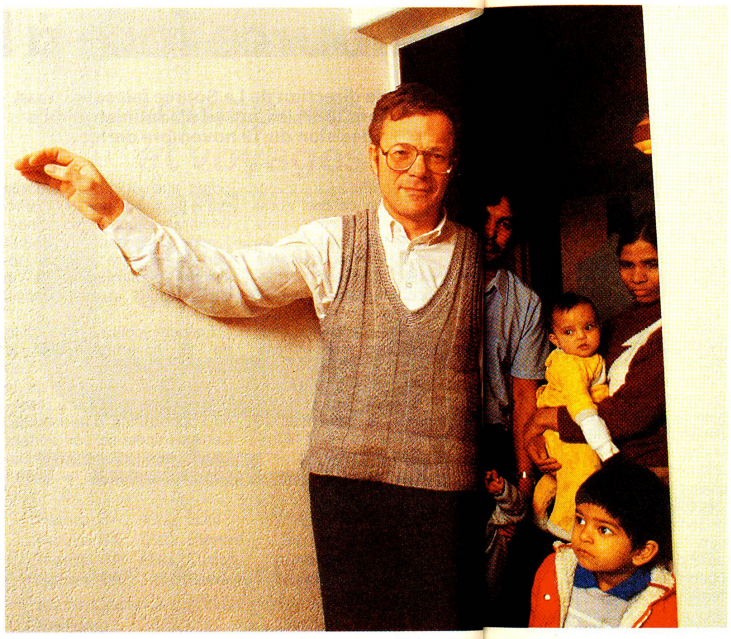

Le professeur Peter Eicher, docteur en théologie catholique, un ange venu du ciel pour cette famille tamoule.

Peter Eicher, tout comme Peter Arbenz, délégué aux réfugiés, est né à Winterthur. Lorsque l'Université de Berne lui proposa d'enseigner à la faculté de théologie protestante – un petit miracle œcuménique en soi, dit-il avec un sourire – il n'avait aucune idée de ce qui l'attendait. Dès le début, il fut confronté à la question des Tamouls, car les étudiants distribuaient des tracts afin d'informer le public sur le sort de certains ressortissants du Sri Lanka refoulés hors de nos frontières.

Pour lui, droit canon et droit public ne s'opposent aucunement et «l'Etat est composé d'hommes de toutes les provenances qui interprètent la loi, dans un sens ou dans l'autre», alors que la constitution de l'Eglise réformée du canton de Berne, à l'article 3, 4e alinéa, stipule que:

«Elle (l'Eglise) certifie que la parole de Dieu fait foi dans tous les domaines de la vie publique, qu'il s'agisse de questions étatiques, sociales, économiques ou culturelles; elle combat donc l'injustice sous toutes ses formes, de même que toute détresse, aussi bien physique que psychique, et ses causes.»

Telle est la source de sa force intérieure, celle qui lui donne le courage de protéger «sa» famille tamoule. C'est la paroisse de Bethlehem qui mit le logement de Gäbelbach à sa disposition et à celle des réfugiés qu'il assiste. Il demanda et obtint le soutien de l'évêque de Bâle, du Haut Commissariat des réfugiés de l'ONU et d'Amnesty International. Il s'adressa au Conseil fédéral au nom de cette famille en proie à la peur.

Car la peur était le lot quotidien de ces êtres: la peur d'être refoulés, la peur de la police. Je l'ai sentie presque physiquement. D'ailleurs, ils ne me faisaient pas entièrement confiance, à moi, la journaliste qui venait les interroger. La Croix-Rouge suisse non plus n'était pas une référence pour eux. J'ai parcouru l'ensemble du dossier de la famille Arumugam, dans lequel alternaient des nouvelles qui les laissaient atterrés ou pleins d'espoir. J'ai lu aussi le rapport froid et indifférent du délégué de la CRS, présent lors de leur audition par les autorités fédérales, et j'en ai été choquée. Or selon les dires du professeur Eicher, la Croix-Rouge suisse est chargée, conformément au vœu et à la volonté de la Confédération, de représenter les intérêts de ceux qui ne peuvent les défendre eux-mêmes. En l'occurrence, il s'agissait de Tamouls qui avaient quitté leur pays parce qu'à juste titre ils avaient peur. Leur demande d'asile a été rejetée.

Madame Arumugam raconte comment la situation s'est dégradée, pour elle et sa famille:

«En juillet 1983, le magasin de marchandises coloniales que tenait mon mari dans la Cross Road à Colombo fut incendié par une bande de Singhalais. Nous sommes alors retournés à Pungudutivu, notre ville natale.

Jusqu'en novembre 1984, il ne se passa rien. Puis le frère de mon mari, Thanabalasingam, 23 ans, disparut. Nous pensions qu'il avait rejoint une organisation terroriste, ce que faisaient de nombreux jeunes Tamouls. C'est alors que des représentants de l'armée vinrent pour la première fois chez nous, à la recherche de mon beau-frère. Chaque fois, ils se comportèrent comme des goujats, même s'ils ne m'ont pas fait de mal. Craignant de se faire arrêter, mon mari se cachait.»

La famille Arumugam quitte le Sri Lanka le 21 mars 1985, transite par Singapour, Berlin-Est et Stuttgart et arrive en Suisse le 2 avril.

Mais notre pays, qu'ils croyaient être une terre promise habitée par des hommes charitables, leur réservait un sort bien peu enviable: leur cas allait se transformer en dossier, dans des conditions extrêmement pénibles.

1. Le 3 avril 1985, le père de famille dépose une demande d'asile.
2. Le 19 août 1985, l'Office fédéral de la police (OFP) auditionne le requérant.
3. Le 18 octobre 1985, l'OFP rejette la demande d'asile et ordonne l'expulsion du requérant et de sa famille.
4. Le 18 novembre 1985, le requérant fait recours contre la décision de l'OFP et demande que l'asile lui soit garanti.
5. La procédure de consultation de l'OFP aboutit sur le rejet de la plainte.
6. Le requérant reçoit l'ordre de quitter la Suisse jusqu'au 25 juillet 1986, sans quoi il sera expulsé.
7. Monsieur Arumugam ne perd pas espoir: il demande une prolongation du délai. Sa femme, qui a accouché en Suisse de son troisième enfant, souffre de crises d'asthme. Depuis l'été 1983, son pays connaît une dégradation de sa situation économique et sociale.
8. Le délai d'expulsion est prolongé jusqu'au 31 octobre 1986.

C'est alors que des citoyens suisses bien intentionnés viennent en aide à cette famille ta-

Suite à la page 28

Depuis des mois, les Arumugam vivent au domicile du théologien à Gäbelbach près de Berne.

RÉFUGIÉS

Suite de la page 9

moule, qui est menacée d'expulsion et se trouve dans une situation désespérée. La presse et les medias électroniques – quatrième pouvoir au sein de l'Etat – se saisissent de l'affaire. «C'est un vrai miracle», dira Peter Eicher.

La famille Arumugam, soutenue par l'opinion publique, peut alors sortir de la clandestinité et, pour la première fois depuis bien longtemps, trouve auprès de son protecteur une vie quotidienne plus ou moins normale.

Une enquête révèle que 70% des Suisses n'approuvent pas la politique d'expulsion excessive du Conseil fédéral et que 20% de la population se dit prête à accueillir chez elle des ressortissants du Sri Lanka menacés d'expulsion.

Le 21 février, le professeur Peter Eicher lui-même a déposé un nouveau recours auprès du Département de justice et police. Et l'attente interminable continue...

«Pour moi, la famille Arumugam a cessé depuis longtemps d'être un dossier.» □

DÉVELOPPEMENT

Suite de la page 25

l'ont amené sur tous les continents. Seuls, ses fils ont repris la marche de ses industries et ses entreprises agricoles sont gérées par des fermiers. Malgré cela, il ne trouve pas le temps de s'ennuyer. Assurant non seulement la présidence du comité du Netra Jyoti Sangh, il essaye en ce moment, sur mandat du gouvernement, de réorganiser le grand hôpital départemental de Népalganj. Toutefois ses commentaires sur ses succès ne sont pas très encourageants: «La source de tous les maux qui frappent nos hôpitaux provient du système médical privé. Celui-ci devrait être supprimé, ce que, malheureusement, je ne peux obtenir. Les médecins n'utilisent les hôpitaux que pour se créer une clientèle privée. Sans hôpitaux, ils n'auraient pas de patients. Ainsi, actuellement, les malades ne peuvent pas obtenir de consultation à l'hôpital. Si quelqu'un a besoin d'aide, on le renvoie au cabinet privé d'un médecin, pour recevoir des soins. C'est pourquoi, je veux empêcher par tous les moyens que les médecins népalais aient des bureaux de consultations privés dans notre hôpital. Cela serait notre perte.»

Avec la grande expérience et l'engagement de Krishna G. Tandon, avec l'aide d'un groupe de collaborateurs intéressés, nous essayons de développer à Népalganj un hôpital, qui dans quelques années sera indépendant financièrement et qui, dans la zone de Bheri, mettra un terme à la cataracte, pour une population d'un peu plus d'un million d'habitants. □

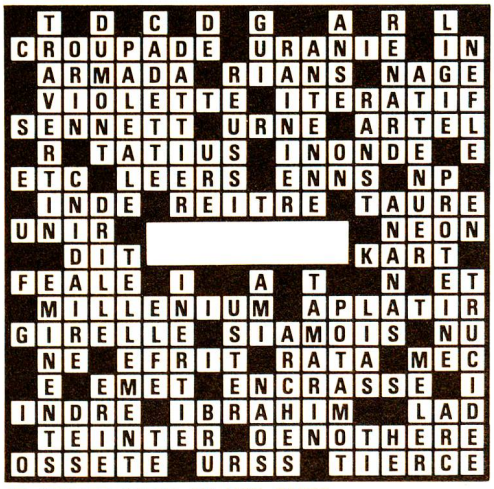

LE DERNIER SALON OU L'ON CAUSE

SANTÉ

Suite de la page 23

Photos OMS.

Le point sur le tétanos

La maladie

Le tétanos est l'une des maladies évitables prises pour cibles par le Programme élargi de Vaccination de l'OMS. Maladie bactérienne, le tétanos peut se produire à tout âge.

Le tétanos néonatal est dû à l'emploi de moyens non stériles pour couper le cordon ombilical ou au pansement de la plaie ombilicale au moyen de substances contaminées telles que la cendre, la boue ou le fumier animal, qui sont des pratiques courantes dans certaines parties du tiers monde.

Le traitement du tétanos néonatal est difficile et généralement vain.

Incidence

On estime que plus de 800000 nouveau-nés meurent chaque année du tétanos néonatal.

Cependant, en 1983 seuls quelque 10000 cas de tétanos néonatal ont en fait été notifiés par un total de 74 pays. La ventilation de ces cas par Régions de l'OMS était la suivante: 500 en Afrique; 1300 dans les Amériques; 6550 en Méditerranée orientale; 10 en Europe; 1400 en Asie du Sud-Est; et 40 dans le Pacifique occidental.

Presque 100% des nouveau-nés atteints de tétanos néonatal en meurent.

Transmission

Le tétanos n'est pas une maladie contagieuse; il ne se transmet pas d'un individu à un autre. Il est dû à l'entrée du bacille tétanique dans l'organisme par une plaie.

La période d'incubation de la maladie varie entre 4 et 21 jours.

Symptômes

Le premier signe du tétanos chez le nouveau-né est son incapacité de têter due, tout comme son air de sourire (ou trismus), à une contracture spastique des muscles des lèvres et de la bouche.

Bientôt une raideur musculaire et des spasmes musculaires envahissent tout l'organisme. Ils peuvent être accompagnés par des convulsions.

Vaccination

L'anatoxine tétanique est administrée aux femmes enceintes. En effet, les enfants nés de mères immunes présentent une immunité naturelle au tétanos jusqu'à 12 semaines après la naissance.

Les femmes qui n'ont jamais été vaccinées auparavant devraient recevoir deux doses d'anatoxine tétanique à intervalle de quatre semaines entre les deux doses.

Au niveau mondial, seules 14% des femmes enceintes sont vaccinées avec deux doses d'anatoxine tétanique.

Dans les pays en développement (Chine exceptée), la couverture vaccinale antitétanique chez les femmes enceintes est estimée à environ 20%.

le tétanos néonatal peut également être prévenu par l'application de bonnes pratiques d'hygiène pendant et après la naissance.

Pour les enfants, l'anatoxine tétanique est généralement administrée en même temps que les vaccins antidiphtérique et anticoquelucheux sous forme d'un vaccin triple appelé DTC. Trois doses de DTC sont nécessaires. Il faut administrer à l'enfant une dose à 6 semaines puis une à 10 semaines et la troisième à 14 semaines.

Le DTC et l'anatoxine tétanique doivent être conservés à une température située entre 0°C et + 8°C. Ils ne supportent pas la congélation.